

Des enfants psychotiques dans des écoles ordinaires. Quelle collaboration entre le service de santé mentale, le centre psycho-médico-social et les écoles ?

Joëlle Mottint, septembre 2009

Le contexte

La réflexion présentée ici s'inscrit dans le cadre d'un projet ayant trait à la présence d'enfants psychotiques dans les écoles maternelles de l'enseignement ordinaire¹. Le Service de Santé Mentale (SSM) l'Été a constaté en 2007 et 2008 un accroissement du nombre de jeunes enfants psychotiques dans ces consultations. Ces enfants fréquentent généralement l'enseignement ordinaire qui leur est le plus souvent bénéfique. Mais la présence des enfants psychotiques dans les classes peut poser des difficultés pour les enseignants. Sur base de ces constats, le SSM l'Été a pris l'initiative de mettre sur pied un groupe de réflexion qui réunit depuis un an des thérapeutes du service de santé mentale, des directeurs d'écoles fondamentales, l'inspectrice pédagogique, des professionnels des centres psycho-médico-sociaux (PMS) de la commune d'Anderlecht. L'objectif est de comprendre les difficultés qui se posent quand un enfant psychotique fréquente une école de l'enseignement ordinaire et de réfléchir aux conditions facilitant le maintien de ces enfants dans l'enseignement ordinaire. Les réflexions du groupe ont entre autres porté sur les relations entre l'école, le PMS et le SSM. En effet, la collaboration entre ces acteurs n'est pas évidente. Il faut pouvoir respecter le secret professionnel et le droit des patients, il faut pouvoir aussi proposer une aide aux enseignants. D'autres acteurs, comme les services de promotion de la Santé à l'École (PSE), sont également concernés.

Le texte qui suit se veut un outil à penser : partant des différents types de réseaux², il aborde différents types de collaborations théoriquement possibles entre les écoles, les PMS et les SSM. Pour chaque type de collaboration, les questions de la pertinence, de la faisabilité et des difficultés sont abordées.

Développer des pratiques de réseau entre des écoles et un service de santé mentale

Avant de développer les différents types de réseaux et la façon dont ils pourraient s'adapter à une collaboration entre un service de santé mentale et des écoles, rappelons les conditions nécessaires à un travail en réseau³ :

¹ Le CERE a suivi ce projet dans le cadre de la recherche-action DiversCités subventionnée par la Cocof, dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant.

² Voir Mottint, J., Le travail en réseau : travailler ensemble pour optimiser les pratiques au profit de tous, fiche thématique, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, juin 2008. Téléchargeable sur : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article62> .

³ Ces conditions sont développées dans Mottint, J., Le travail en réseau : travailler ensemble pour optimiser les pratiques au profit de tous, fiche thématique, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, juin 2008. Téléchargeable sur : <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article62> .

- Se connaître et se reconnaître : il est essentiel que les différents professionnels connaissent leurs propres missions et contraintes, ainsi que celles des autres. Il est également important que chacun reconnaisse les autres dans leurs compétences et contexte propres.
- Poursuivre des objectifs qui se rencontrent : ceux-ci peuvent être de différents ordres, par exemple, avoir des objectifs pour développer un projet particulier ou pour viser une amélioration de la prise en charge en général.
- S'assurer que les conditions pratiques soient réunies : pouvoir dégager du temps et de l'espace pour que des rencontres soient possibles.
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation de la pratique de travail en réseau.

Un service de santé mentale, des écoles et des PMS peuvent développer des collaborations qui peuvent prendre des formes très différentes.

Des collaborations sur le mode du réseau de concertation

Selon la définition de Dorange, Houdmont et Minet (2003, p.56), « *la concertation ou table-ronde, renvoie à la réunion de travailleurs psycho-médico-sociaux et/ou judiciaires, enseignants ... qui interviennent autour d'une même famille. La concertation a pour nature d'ajuster et de coordonner les missions suivant un dispositif commun négocié avec la famille. La famille peut y être présente. Dans le cas où elle ne le serait pas, elle serait informée du moment de cette concertation, de son objet, et en reçoit le feed-back. Il s'agit de veiller à y associer les familles et à les informer au préalable des destinataires et de la teneur des informations qu'on souhaite transmettre* ».

La concertation peut probablement exister entre les écoles et le PMS. Par contre, avec le SSM, elle n'apparaît pas souhaitable. L'espace thérapeutique est un lieu à préserver. Le thérapeute ne peut pas être à toutes les places. Pour pouvoir faire son travail avec un enfant et sa famille, il ne peut pas participer à des réseaux de concertation, même si, à certains moments et à certaines conditions (notamment l'accord actif de l'enfant et de sa famille), des rencontres entre l'enseignant et le thérapeute sont possibles.

Il est essentiel que le thérapeute préserve l'espace thérapeutique. Il est tout à fait essentiel également que les enseignants apprennent à gérer l'incertitude, le non connu qui ne peut se révéler sans trahir le secret professionnel.

Des collaborations sur le mode du réseau ressource

Dans le réseau ressource, les professionnels développent des contacts pour échanger et se soutenir mutuellement, par exemple, dans le cadre d'intervision ou de réseau d'échanges des pratiques.

Des collaborations de ce type sont-elles possibles, sont-elles souhaitables entre un SSM, un PMS et des écoles ?

Développer des collaborations permettant aux enseignants d'échanger en vue de se ressourcer est certainement très utile. Les heures de concertation répondent partiellement à cet objectif. Mais faut-il y associer le SSM et le PMS ? Il semble que les missions du SSM sont trop différentes de celles des enseignants que pour associer ces acteurs dans un réseau ressource. On pourrait imaginer que des superviseurs extérieurs anime des réunions entre enseignants de différentes écoles mais sans intervenir sur le fond. Le PMS pourrait avoir ce rôle. En revanche, ce n'est probablement pas le rôle d'un SSM.

Un réseau ressource rassemblant des enseignants, des directeurs, des animateurs de garderies et des professionnels des PMS aurait du sens, notamment pour y discuter des situations d'inclusion, des difficultés vécues mais aussi pour partager les aspects positifs.

Dans ce type de réseau, il faut également veiller à respecter le secret professionnel et le devoir de réserve : les enseignants devraient pouvoir y parler des situations qu'ils vivent, des enfants qu'ils côtoient mais sans révéler leur identité. Un réseau inter écoles permet de mieux respecter la confidentialité puisque les autres enseignants ne connaissent pas les enfants dont on parle. De plus, le croisement des points de vue est plus riche que lorsque les professionnels travaillent au sein du même établissement.

Les supervisions, individuelles ou collectives, peuvent aider les enseignants dans leur pratique. Celles-ci ne peuvent pas être assurées par les personnes qui suivent l'enfant ou sa famille.

Des collaborations sur le mode du réseau de projets

Dans le réseau de projets, les services collaborent pour élaborer des projets communs, voire une politique d'action transversale aux services.

Un réseau de projets entre des écoles, un SSM et des PMS peut être très intéressant et prendre de multiples formes.

- Des collaborations dans un projet de recherche : on peut par exemple imaginer que ce réseau explore une question que ni les uns ni les autres ne peuvent résoudre seuls. Par exemple, dans le cas d'inclusion d'enfants psychotiques dans l'enseignement ordinaire, un tel réseau pourrait réfléchir au rôle des autres enfants de la classe par rapport au développement de l'enfant psychotique.
L'enjeu est d'augmenter les connaissances qui permettent ensuite de mieux ajuster les pratiques. Le secret professionnel et le devoir de discrétion doivent rester des balises incontournables. Des discussions déontologiques sont un préalable indispensable. Les familles des enfants doivent être averties et marquer leur accord.
- Des collaborations dans un projet d'ordre politique : un autre projet transversal pourrait être de formuler des recommandations concernant les pratiques inclusives, destinées aux pouvoirs organisateurs des services (écoles, SSM, PMS), à l'administration de l'enseignement et / ou au ministre de l'enseignement.
L'enjeu ici est de travailler à l'amélioration du cadre de travail en proposant des améliorations aux réglementations et dispositifs existant.
- Des collaborations pour mettre en œuvre des actions innovantes : par exemple, créer une expérience pilote innovante dans une classe.
L'enjeu est l'amélioration des pratiques. De plus, des actions innovantes positives peuvent ensuite être transposées ailleurs moyennant des ajustements aux nouvelles réalités. Ici aussi, le secret professionnel et le devoir de discrétion sont de mise et les familles doivent être parties prenantes du projet.

Des collaborations sur le mode du réseau de coordination

Le réseau de coordination vise à améliorer la prise en charge globale en ajustant les différentes missions des services et en améliorant les relais.

Un réseau de ce type incluant le SSM, les PMS et les écoles pourrait se développer en vue de mieux connaître les missions et les contextes des uns et des autres, de déterminer les zones de recouvrement des missions et de s'ajuster. Aller vers ce type de réseau nécessitera probablement d'élargir le réseau vers d'autres acteurs, tels les services de Promotion de la Santé à l'École.

Un tel réseau peut être un passage obligé avant de se muer en réseau de projet.

Des collaborations sur le mode du réseau filet

Dans le réseau filet, les professionnels construisent de façon collective un « filet de résilience », un soutien pour les familles et les professionnels. Un tel réseau est très utile dans les situations où les professionnels sont confrontés à leur impuissance face à certaines situations. On pourrait imaginer qu'un tel réseau existe entre les écoles, le SSM et le PMS mais pas par rapport à la thématique spécifique de l'inclusion des enfants psychotiques. Un tel réseau a du sens par rapport à des situations socialement inacceptables vécues par les enfants avec lesquels travaillent les professionnels. Il s'agit par exemple des situations des familles sans papiers et vivant dans une extrême pauvreté.

Un réseau filet nécessite que les professionnels des différents services se connaissent bien et s'estiment profondément. Ce type de réseau ne se développe que si une confiance durable s'établit entre les différents professionnels.

Conclusion

Des collaborations sont possibles entre les écoles, les PMS et les SSM. Elles peuvent prendre différentes formes qui sont à construire en même temps que le projet commun que l'on souhaite développer. Il convient de toujours tenir compte des spécificités des métiers des uns et des autres, de respecter de façon stricte le secret professionnel et d'associer les familles quand c'est possible et souhaitable.

Avec le soutien du Service de l'Education permanente du Ministère de la Communauté française



Références bibliographiques

Barthélemy, E., Meersseman, Cl., Servais, J-Fr., Delattre, Th., Confidentialité et secret professionnel, Temps d'arrêt : lectures, Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance, (date non précisée). Téléchargeable sur <http://www.yapaka.be/professionnels/publication/confidentialit-et-secret-professionnel> .

Dorange, Fr., Houdmont, B., Minet, M., Travail en réseau : balises et limites, pour une construction opérationnelle des relations entre services, SOS parenfants, SAJ de Namur, Namur 2003.

Nguyen, L., L'intégration et le travail en réseau, in Scolariser la petite enfance ? Actes du deuxième colloque « Constructivisme et éducation », Service de la Recherche en Education, Cahier 11, août 2005, pp.217-219.

Mottint, J., Dusart, A.-Fr., Humblet, P.C., Cureghem : entre rupture et cohésion, Monographie d'une recherche-action en faveur des familles primo-arrivantes et sans papiers dans un quartier fragilisé de la Région bruxelloise, Rapport de la recherche-action menée par l'Unité Politiques et services à l'enfance dans le cadre du projet interuniversitaire UNISOL, Université libre de Bruxelles, Ecole de Santé Publique, Unité Politiques et services à l'enfance, septembre 2005.

Téléchargeable sur http://fondshoutman.be/cahiers/02_012006/docs/Houtman.Erevue.02.complement.ULB.pdf